

# CHOISIR L'OUTIL DE GESTION DE L'EAU ? UN ENJEU DANS LE CONTEXTE DE LA LOI NOTRE

## CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ? CONTACTEZ-NOUS AU 03 84 86 41 97

### Choisir l'outil de gestion de l'eau ? Un enjeu dans le contexte de la loi NOTRE

- Quels sont les outils français de la Gestion de l'eau ? (DSP, Régie, SPL...)
- Comment choisir un mode de gestion et quelle place pour la maîtrise publique ?
- Batir un projet de Service de l'eau comment? Avec qui ? et pourquoi faire ?
- Les conditions d'accès à l'eau peuvent-elles être différenciées selon les usages ?

#### BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

Avec **Gabriel AMARD**, administrateur de Eau Bien Commun France et directeur du Formateur des collectivités, auteur d'ouvrages sur la gestion publique de l'eau

*A l'occasion de la formation il sera offert à chaque élu-e 2 manuels indispensables pour prendre une décision : E comme eau, bâtir et gérer une régie publique et D comme Droit à l'eau. Collection Les manuels des collectivités • Éditions Bruno Leprince.*

 **NOUS VENONS ORGANISER LA FORMATION  
DANS VOTRE COMMUNE**

#### BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

### CHOISIR L'OUTIL DE GESTION DE L'EAU ? UN ENJEU DANS LE CONTEXTE DE LA LOI NOTRE

date à déterminer selon vos besoins

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Fonction électorale : .....

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

#### Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants ..... 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 ..... 400€                 |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 ..... 150€         | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 ..... 450€                 |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 ..... 200€        | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 ..... 600€                |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 ..... 250€       | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 ..... 800€                    |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 ..... 300€       | <b>Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille</b> |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 ..... 350€       | <input type="checkbox"/> ..... 1000€                                   |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)  
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable  
avec cachet de la collectivité